

Secteur pétrolier/Front social/SGEPP Le spectre d'un débrayage

RAD

Port-Gentil/Gabon

LA Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP) et l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) vont-elles accorder leurs violons ? La dernière citée a déposé, le 25 octobre dernier, un préavis de grève qui court jusqu'au 2 novembre prochain. Passé ce délai et en cas de non-satisfaction des attentes des employés, elle se réserve le droit de débrayer pendant deux jours, en guise d'avertissement, sur les sites de la SGEPP, lit-on sur la copie dudit préavis.

Le menace de grève porte sur trois points de droit. Le premier est lié à la mise en place et au lancement des activités du Comité permanent de concertation économique et sociale (CPCES). Cet organe, qui doit regrouper les représentants des employés,

des actionnaires et la direction générale de la SGEPP, se veut transparent dans la gestion de la société. Le deuxième point parle du rétablissement des droits acquis en 2009, à savoir les promotions et augmentations supprimées unilatéralement par la direction générale en janvier 2010. Enfin, la régularisation de l'ancienneté de certains employés et le paiement rétroactif des indemnités qui y sont liées, conformément au règlement intérieur.

D'autres préalables figurent dans le préavis de l'Onep. D'abord le "bonus de bonne séparation" correspondant à 12 mois de salaire brut. Selon Sylvain Mayabi Binet, secrétaire général intérimaire de l'Onep, c'est une indemnité versée à chaque agent en Contrat à durée indéterminée (CDI) en cas de changement de dénomination de la société, de vente ou de cession majoritaire d'actifs de l'entreprise, de succession, de fusion, de



Photo : Aristide Moussovou

La Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers va-t-elle connaître une nouvelle grève ?

transformation de fonds, d'offre publique d'achat, de restructuration ou tout autre forme de séparation qui obéit aux règles de gestion et de finances. Le deuxième point touche le congé technique pendant lequel l'employé doit percevoir une allocation équivalente à 80% de son salaire de base, ainsi que

l'intégralité des primes, indemnités et avantages sociaux non liés à la présence au poste. L'Onep évoque aussi le licenciement pour motif économique qui prévoit que si cela arrive, le salarié, en plus des droits légaux (congés, préavis, indemnité de licenciement), bénéficie d'un

accompagnement social comprenant l'octroi d'une prime de séparation de 48 mois du salaire brut, le rachat par la société de tous ses prêts et le maintien de l'assurance-maladie pendant un an. Ensuite, il y a le départ négocié ou volontaire qui prévoit, dans le cadre d'un plan social, que l'employé

bénéficie d'un bonus de séparation de 26 mois et de 48 autres mois de salaire brut, le rachat de ses prêts par la société et le maintien de l'assurance maladie sur un an.

Le cinquième point est lié aux délégués syndicaux que l'on doit intégrer dans les accords collectifs d'établissement.

En vue de la satisfaction de tous ces points, sinon les plus essentiels, l'Onep se dit ouverte à la reprise des discussions avec la SGEPP, dans le cadre de la commission tripartite qui implique aussi l'Inspection spéciale du travail chargée du secteur pétrolier.

Une démarche que semble accepter la société, si l'on se fie à la lettre adressée le 18 octobre à l'Onep par son directeur général, Alexandre Okouni-D'Omenilh: « Je réitère la position de la SGEPP pour le dialogue ouvert avec le syndicat, ainsi que la poursuite de nos travaux », écrit-il.

Vie des associations/Chefferie Ôrungu/Assemblée générale extraordinaire

Le foncier à l'ordre du jour

FAE

Port-Gentil/Gabon

LA communauté Ôrungu s'est réunie, récemment, à la mairie du 3e arrondissement, sous la direction de son chef René Mbongo Tchouga. Le sujet à l'ordre du jour valait le déplacement. Il s'agissait d'examiner et d'approuver le projet de lotissement localisé au site traditionnel Ôrungu de Ntchengue (lieu dit Mand'Ôrungu-Ntchengue); le cahier des charges qui fixe les droits et obligations de la chefferie Ôrungu et des acquéreurs; le programme d'aménagement et d'assainissement ainsi que le règlement d'urbanisme opposable à tous; le contrat des parcelles aménagées et, enfin, d'enregistrer les demandes d'attribution des dites par-



Photo : Sidonie Ambonguila

Le chef Ôrungu s'adressant à...



Photo : Sidonie Ambonguila

...sa communauté.

celles. Des exposés et des débats, l'on retient que la chefferie Ôrungu a mené un plaidoyer fructueux auprès d'un certain nombre d'instituteurs et d'interlocuteurs pour que sa communauté puisse disposer d'un site de 61,3 ha à viabiliser. Son aménagement, estimé initialement à 80 millions de F.CFA, a conduit la chefferie à négocier avec ses différents interlocuteurs, afin de minimiser la part que devaient supporter les futurs bénéficiaires. Ceux-ci devront déboursier finalement, pour contribuer à la viabilisation du site, la somme de 10 millions de F.CFA. Seulement, ont expliqué les différents intervenants, il y a urgence à mobiliser cette somme. Car, la nature ayant hor-

reur du vide, certains espaces du domaine en question enregistrent déjà quelques squatteurs. Il va falloir que les services compétents interviennent vite pour établir le plan d'occupation des sols, faire les réservations pour les infrastructures communautaires (marchés, dispensaire, écoles, etc.), matérialiser les voiries et réseaux divers ainsi que les

357 parcelles escomptées. Il est, ainsi, demandé aux potentiels acquéreurs de réunir solidairement le montant de la viabilisation, à raison de 50 mille F.CFA par parcelle. Un délai de réaction a été fixé au 10 novembre prochain. Passé ce délai, la chefferie se réserve le droit d'examiner d'autres sources de financement. Si les interrogations sur la

durée de la viabilisation du site ainsi que le coût du mètre carré des parcelles n'ont pas trouvé de réponses, le message a été bien reçu et les premières fiches d'engagement ont été retirées séance tenante. En attendant le versement effectif des sommes correspondantes. Se félicitant de cette bonne réaction, le chef René Mbongo Tchouga s'est réjoui de ce que les membres de sa communauté se mobilisent solidairement lorsqu'il s'agit des questions d'intérêt général. Tout comme il a indiqué que ce lotissement est une première opération qui, si elle réussit, sera un encouragement à persévérer pour que d'autres espaces puissent être sollicités et viabilisés au profit des membres de la communauté.

Communauté Adyumba

Vers la création des journées culturelles

RAD

Port-Gentil/Gabon

LE bureau national de l'Association de la communauté Adyumba du Gabon se réunit, ce samedi, à la mairie du 3e arrondissement autour de son président Victor Rogandji. Cette

rencontre intervient quatre mois après les états généraux de Lambaréné (Moyen-Ogooué), qui avaient abouti à la mise en place de ce bureau et à l'élaboration des statuts. Aujourd'hui, il s'agira d'examiner et d'adopter le règlement intérieur. Les participants vont ensuite se pencher sur l'approbation du compte-rendu des



Photo : Julie Nguimbi

La communauté Adyumba se réunit ce samedi.

états généraux sus-évoqués et du procès-verbal de constitution de l'association, avant d'envisager les actions à entreprendre en 2018. Victor Rogandji et les siens se proposent, notamment, de créer un répertoire des cultures Adyumba, afin d'aboutir à des journées et soirées culturelles, des conférences, danses, etc.